

Commune de Saint Julien de Peyrolas
11 Grande rue
30760 Saint Julien de Peyrolas

Réunion du Conseil Municipal
Le 23 Août 2016 à 20 heures
Date de convocation : le 18 Août 2016
Affichage convocation : le 18 Août 2016
Envoi convocation : le 18 Août 2016

Le Maire : René FABREGUE

Membres du Conseil Municipal Présents : Mme, Mrs, Jacques RAMIERE, Serge COMBIN, Sébastien FABROL, Christiane MILLIEN, Françoise CASADEVALL, Daniel BOIRON, Paul Simon GUIGUE, Philippe BEGNIS, Martine LACOUR, Jean ROCHE, Brigitte LE MOTAIS

Démissionnaires :

Absents : Aline MORENO

Excusé(s) : Agnès BRINGUIER, Chrystelle BARNOUIN

Pouvoir(s) : Chrystelle BARNOUIN donne pouvoir à Martine LACOUR,
Agnès BRINGUIER donne pouvoir à Christiane MILLIEN

Désignation d'un secrétaire de séance par le conseil municipal : Jacques RAMIERE

Monsieur le Maire, demande à son Conseil Municipal de supprimer 1 point à l'ordre du jour à savoir :

- - Désignation du cabinet en charge de la modification du P.L.U.

Monsieur le Maire, demande à son Conseil Municipal de rajouter 3 points à l'ordre du jour à savoir :

- Création d'un contrat d'apprentissage
- Demande de subvention pour l'Association des Conciliateurs de Justice du Gard
- Création de deux emplois de vacataires pour les NAP

Retour à la Séance Initiale

- **Connexion à l'assainissement collectif de la zone Font d'Orgues (incluant le Compère et le Camping le Peyrolais) : sous-traitance des travaux de réalisation à une entreprise qualifiée et certifiée en assurance qualité.**

Considérant d'une part l'enjeu du projet, son montant, sa complexité et le fait qu'il nécessite déjà une reprise de travaux non conformes réalisés en 2013, considérant d'autre part la disponibilité partielle des équipes techniques communales (en charge notamment de l'exploitation quotidienne de la station d'épuration), Monsieur le Maire propose de sous-traiter les travaux d'extension du réseau d'assainissement à une entreprise compétente, engagée en termes de délais, de résultats et de respect des normes applicables.

Décision du Conseil Municipal			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
13	0	1	Accepté à l'unanimité

- **Décision Modificative n°1 sur le poste Matériel Informatique sur le budget de la commune**

M. le Maire propose une écriture budgétaire sur le poste matériel informatique pour pallier au remplacement d'un poste informatique tombé en panne.

Décision du Conseil Municipal			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
14	0	0	Accepté à l'unanimité

- **Demande de Fonds de Concours à l'Agglomération du Gard Rhodanien pour la construction d'une citerne.**

M. le Maire expose les modalités d'attribution des fonds de concours attribués par l'agglomération du Gard Rhodanien et présente le plan de financement qui va être transmis pour demander cette aide. Le total des travaux avoisinerait les 40 000 euros pour une aide qui devrait s'élever à environ la moitié.

Décision du Conseil Municipal			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
14	0	0	Accepté à l'unanimité

- **Critères de mise à disposition du Domaine Public**

Conformément à Article L2125-1 du code général des collectivités territoriales, toute occupation ou utilisation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance. Dans ce cadre-là, M. le Maire demande de fixer le montant de cette redevance pour les emplacements occupés, notamment par les marchands ambulants (hors marchés d'été).

Après discussions, les montants proposés sont :

10 euros pour les V.L (Véhicules au-dessous de 3,5 T)

15 euros pour les P.L (Véhicules au-dessus de 3,5 T)

Par ailleurs, il n'est pas accepté de mettre à disposition les installations du stade du calvaire à des particuliers.

Décision du Conseil Municipal			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
14	0	0	Accepté à l'unanimité

- **Contrat d'apprentissage**

M. le Maire demande l'avis du conseil pour l'élaboration d'un nouveau contrat d'apprentissage à l'école maternelle pour deux années. (Formation en alternance avec le CFA de Castillon)

Décision du Conseil Municipal			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
14	0	0	Accepté à l'unanimité

- **Subvention à l'association des conciliateurs de justice du Gard**

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 € à l'Association des conciliateurs de justice du Gard

Décision du Conseil Municipal			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
14	0	0	Accepté à l'unanimité

- **Création de deux emplois de vacataires pour les NAP**

- Dans le cadre des activités périscolaires, M. le Maire demande l'avis du conseil pour la création de deux emplois de vacataires sur une durée de 3 heures 30 par semaine sur 36 semaines.

Décision du Conseil Municipal			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
14	0	0	Accepté à l'unanimité

Questions diverses

Avancement du dossier Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée)

Le dossier, demandé par les services de l'état et visant à programmer, sur le court et moyen terme, les actions menées en faveur des personnes handicapées a été envoyé en préfecture et réceptionné par le service compétant. Ceci devrait nous éviter d'être sanctionné financièrement à hauteur de 2500 euros.

Avancement du dossier Grand-Vigne

La subvention, attribuée par le conseil départemental, dans le cadre des amendes de polices, a été votée par ces instances courant juillet. Elle s'élève à 13 765 euros. Les panneaux sont en cours de commande. Après la signature des arrêtés conjoints, entre la commune et le conseil départemental, les travaux d'aménagement pourront être lancés.

Elagage

Afin de minimiser les risques de chute ou d'arrachage, lors d'un éventuel épisode venteux, une campagne d'élagage et d'éclaircissement des arbres à risque va être menée. Un chiffrage a été demandé afin d'échelonner, si besoin était, les dépenses relatives à cette opération.

SAINT JULIEN DE PEYROLAS, LE 23 AOUT 2016
FIN DE SEANCE 22H00 LE MAIRE, RENE FABREGUE